

## INFORMATIONS AUX PARENTS

### ENTRÉE DES ÉLÈVES :

L'entrée se fait par la porte qui donne sur la cour arrière. La surveillance sur la cour de l'école est assurée à partir de **7 h 40** le matin et de **12 h 25** l'après-midi. L'entrée des élèves se fait à **7 h 50** et **12 h 35**. **Nous vous demandons de respecter les heures et de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école.**



### SORTIE DES ÉLÈVES :

À la fin des classes, nous demandons aux élèves de retourner **immédiatement à la maison sans flâner sur la cour de l'école ou en chemin**. La surveillance est assurée pour tous les élèves transportés par autobus.

**Les parents qui reconduisent leurs enfants à l'école devront les faire descendre ou les attendre sur le stationnement de l'école.**

### RÉCRÉATION :

L'élève prend sa récréation à l'extérieur et il doit être vêtu de façon adéquate selon la température. Quand la température est trop maussade (pluie très abondante ou froid extrême), la récréation se prend à l'intérieur.

N.B. Si pour des raisons importantes l'enfant ne peut aller à la récréation à l'extérieur, **il devra avoir un billet signé des parents et cela pour chaque journée.**

### COUR D'ÉCOLE :

Elle est réservée aux enfants et aux enseignants qui surveillent. **JAMAIS on ne doit y circuler en automobile** ou à bicyclette pendant l'horaire scolaire.

### COLLATIONS:

Nous vous demandons de donner aux enfants une collation composée d'aliments sains tels que des **fruits, des légumes, du fromage et du yogourt**. Les barres tendres, les biscuits et les friandises (gommes, bonbons, graines de tournesol, etc.) ne sont pas permis à l'école à moins d'indication contraire, comme à l'occasion d'une fête spéciale.

### EFFETS PERSONNELS :

Le personnel de l'école ne se tient pas responsable de la perte des effets personnels des élèves. **Tablettes, MP3, jeux électroniques, cellulaires, sacs à main et autres objets de valeur doivent rester à la maison à moins d'une activité spéciale.** Tout objet de cette nature ou jugé dangereux par un adulte de l'école sera confisqué sur-le-champ et entreposé au bureau de la direction pour une durée indéterminée.

Afin d'éviter toute atteinte à la vie privée d'autrui, les photos ou enregistrements réalisés par les élèves sont interdits.

À moins de la tenue d'une activité spéciale, les bicyclettes, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les espadrilles à roulettes ne sont pas tolérés à l'école. Pour des raisons de sécurité, tous les élèves marchent ou sont transportés en autobus scolaire pour venir à l'école.

#### **ABSENCE DES ÉLÈVES :**

L'élève qui a besoin de quitter l'école pendant les cours **doit remettre à son titulaire un billet d'autorisation signé de ses parents.** Pour le bien-être de votre enfant, nous vous conseillons de venir le chercher à l'école et de **vous présenter au secrétariat en tout temps.**

**Si votre enfant ne peut se présenter à l'école, nous vous demandons de nous en aviser par téléphone le matin dès 7 h 30 et l'après-midi à 12 h 30 au numéro (418) 672-2233 en mentionnant LE MOTIF DE L'ABSENCE.**

**En cas d'absence prolongée, les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail effectué lors de l'absence, de fournir du travail supplémentaire ou de faire reprendre une évaluation ou autres travaux.**

#### **VISITE À L'ÉCOLE :**

**Tout parent ou visiteur doit obligatoirement se présenter au secrétariat. Aucun parent ou visiteur ne peut circuler dans l'école sans autorisation.**

S.V.P. Il est obligatoire de **prendre rendez-vous** si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction. Le parent qui désire entrer en communication avec un membre du personnel ou la direction peut le faire pendant l'horaire régulier de l'école, en composant le numéro **(418) 672-2233.**

#### **ACCIDENTS À L'ÉCOLE ET ASSURANCE-RESPONSABILITÉ :**

En cas d'accident, l'école assure les premiers soins et communique avec les parents. Le centre de services scolaire De La Jonquière a une assurance responsabilité. Vous recevrez en début d'année, l'information nécessaire pour faire les réclamations au besoin. Conservez ces documents, car un délai de 30 jours doit être respecté.

#### **SERVICE DE GARDE :**

Le service de garde subventionné est offert à notre clientèle de 7 h à 17 h 30. Pour de plus amples informations, communiquez au (418) 672-2233 poste 3905.

#### **INFORMATION S'ADRESSANT AUX PARENTS :**

L'école communique régulièrement avec les parents sous forme de courriels, de lettres ou communiqués transmis par les élèves. Nous utilisons aussi la page Facebook de l'école : [école Saint-Charles](#)

Nous vous demandons de vérifier votre boîte de courriel, de questionner votre enfant ou de **vérifier dans son sac d'école pour voir s'il aurait à vous remettre des informations importantes.**

## JOURNÉE TEMPÊTE :

En cas de tempête ou autres situations d'urgence, les parents doivent écouter la radio afin de savoir si les cours sont suspendus pour les élèves. **Il n'est pas nécessaire de communiquer avec l'école si l'information a été donnée à la radio et sur le site du Centre de services scolaire De La Jonquière : [www.csjonquiere.qc.ca](http://www.csjonquiere.qc.ca).**

## MATÉRIEL SCOLAIRE :

Les élèves sont responsables du matériel prêté par l'école tels que manuels scolaires, volumes de bibliothèque, etc. Ils devront s'assurer de le garder en bon état tout au cours de l'année. **Un remboursement sera exigé en cas de perte ou de bris.**

## DEVOIRS ET LEÇONS :

Nous comptons sur la collaboration des parents afin d'exercer un suivi scolaire continu auprès de leur enfant en l'accompagnant dans ses devoirs, ses leçons et ses travaux en général. **Nos jeunes ont besoin du support de l'adulte pour se réaliser et pour prendre confiance en eux.**

## L'IMPORTANCE DES DEVOIRS À LA MAISON

(Devoirs et leçons)



### À l'élève, le travail donné permet :

- ✓ de s'entraîner à organiser son temps;
- ✓ de savoir ce qu'il peut faire seul;
- ✓ d'utiliser son erreur pour s'améliorer;
- ✓ de développer son autonomie.

### Aux parents, le travail donné permet :

- ✓ de voir ce que son enfant peut faire seul;
- ✓ de motiver, de stimuler, d'encourager son enfant;
- ✓ de constater le progrès réalisé par son enfant.

### À l'enseignant(e) :

- ✓ de voir ce que l'enfant peut faire seul;
- ✓ de reprendre et de réajuster son enseignement selon les erreurs commises dans le devoir de l'enfant;
  - ✓ d'encourager le progrès de l'enfant;
- ✓ d'utiliser l'erreur comme tremplin d'apprentissage.



## AGENDA :

L'agenda est un outil de travail et de communication entre l'école et les parents de l'élève. En tout temps, l'enseignant(e) a un droit de regard.






## SITE INTERNET :

N'hésitez pas à consulter notre site au [www.csjonquiere.qc.ca/charles](http://www.csjonquiere.qc.ca/charles).

# LES 5 RÈGLES DE VIE DES ÉLÈVES DE SAINT-CHARLES





## Règle numéro 1 : Respect de soi et des autres

Je dois respecter les personnes qui m'entourent ; mes compagnons et compagnes de classe et tout le personnel de l'école. J'évite toute parole ou tout acte de nature à les blesser physiquement ou moralement (violence psychologique, verbale ou harcèlement). Tout acte de violence peut mener à une suspension.

-  J'accepte que les autres soient différents de moi;
-  Je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes; j'évite les sacres, les moqueries, les injures et les cris;
-  En situation de conflit, je discute au lieu de me battre. Je peux demander l'aide d'un adulte;
-  J'évite les bousculades, les coups, les bagarres, les menaces, l'intimidation, le chantage et le taxage;
-  J'ai une attitude positive et respectueuse avec **tous les intervenants** de l'école.








## Règle numéro 2 : Respect du bien commun

Je dois respecter mon environnement et tout le matériel mis à ma disposition. Tout acte de vandalisme peut mener à une suspension.

-  J'aide à rendre notre milieu de vie beau et propre ; en classe, dans les corridors, aux toilettes et dans la cour d'école ; je ramasse mes choses;
-  Dans mon vestiaire et en classe, je range convenablement tous mes effets personnels ;
-  Je jette tous les déchets dans la poubelle et le papier dans le bac de récupération;
-  J'enlève mes bottes avant d'entrer en classe et je porte **des chaussures d'intérieur**.

## Règle numéro 3 : Tenue vestimentaire



**Je dois toujours me présenter à l'école dans une tenue vestimentaire répondant aux normes habituelles de l'hygiène, de la convenance et du bon goût. Je dois être proprement et décentement vêtu.**

-  Je m'habille convenablement (pas de jupe ou de short trop court) et je ne porte pas de sac à main à l'école ;
-  Mes vêtements sont propres et décents, sans connotation violente ou sexiste;
-  Je ne porte pas de vêtements et accessoires munis de chaînes, d'épingles, de pics ;
-  Je porte toujours des souliers à talons plats qui tiennent bien dans les pieds ou des sandales attachées ou des espadrilles d'intérieur ;
-  Je prends la bonne habitude d'enlever ma casquette, en entrant dans l'école. La politesse est de mise ; aucun chapeau, tuque, casquette n'est toléré en classe ;
-  Je dois porter un chandail qui ne laisse pas voir mon ventre ni mon décolleté et je ne porte pas de camisole à fines bretelles. Sinon, je devrai porter un t-shirt de l'école ;
-  Les chaussures d'intérieur sont obligatoires car en cas d'urgence, les élèves doivent se déplacer rapidement et de façon sécuritaire vers l'extérieur.




## Règle numéro 4 : Circulation et sécurité

**Je dois en tout temps et en tout lieu, adopter des comportements sécuritaires pour ma santé et celle des autres.**

### À l'extérieur :



-  Je circule toujours sur le trottoir en me rendant à l'école sans marcher sur les terrains des résidences privées;
-  Je ne traîne pas inutilement dans sur la cour d'école et je me rends immédiatement à la maison après les cours.

### Dans l'école :







-  Je circule toujours calmement et sans bousculer qui que ce soit lorsque je suis dans l'école ou dans ma classe;
-  Je ne cours pas dans les corridors et vers les portes de sorties extérieures;
-  Je ne traîne pas dans l'école inutilement.

### **Sur la cour :**





Pour ma sécurité, je demeure dans **les limites de la cour** de l'école et dans les zones déterminées ;

-  Je prends rapidement mon rang dans le calme quand la cloche sonne;
-  Je ne dois pas :
  - M'agripper au dos de quelqu'un et m'y balancer;
  - Donner des jambettes;
  - Glisser sur les surfaces glacées;
  - Lancer des balles de neige, des cailloux ou tout autre objet.

### **Dans l'autobus :**

-  À bord, je reste assis et j'évite de distraire le conducteur;
-  Je garde les mains et les bras à l'intérieur de l'autobus;
-  Je garde mes effets personnels sur moi;
-  À la descente, je m'éloigne rapidement de l'autobus;
-  Si je dois traverser devant l'autobus, je m'assure que le chauffeur puisse me voir ;
-  Je respecte le conducteur et je suis poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes envers tous. Sans quoi, je pourrais recevoir un billet d'infraction. Après trois billets, je serai suspendu du transport scolaire.







### **Lors des sorties en plein air :**

-  Je marche en suivant le groupe;
-  Je suis prudent(e) et concentré(e);
-  J'ai une attitude positive et respectueuse;
-  Je ne lance aucun objet trouvé au sol.







## Règle numéro 5 : Responsabilités des élèves

**Je dois fournir un effort constant afin de devenir responsable dans mon milieu scolaire :**

### En classe :







-  Je participe de mon mieux à la vie de la classe en exécutant les travaux scolaires et les tâches demandés;
-  Je remets mes travaux et devoirs proprement écrits et aux dates fixées;
-  Je collabore à créer et à maintenir toujours un climat propice au travail en classe en restant poli(e), courtois(e) et positif(ve) avec les enseignants(es) et les autres élèves;
-  Je m'engage à être ponctuel(le) à tous mes cours;
-  Si j'arrive en retard, **je me présente toujours au secrétariat en arrivant;**
-  Je présente à mon enseignant(e) **une autorisation écrite de mes parents** lorsque je dois quitter l'école à l'intérieur de l'horaire régulier ou si je change mon horaire habituel.

### Je laisse à la maison :

-  Jeux électroniques, cellulaires, etc. (à la discrétion de l'enseignant. Cependant, l'école n'est pas responsable des pertes et vols) ;
-  Sac à main ;
-  Cartes de collection (hockey, Pokémon, etc.) ;
-  Bicyclette, planche à roulettes, espadrilles à roulettes ;
-  Objets dangereux (couteau, canif, chaîne, etc.) ;
-  Maquillage, parfum.

Ces objets peuvent être confisqués par tout intervenant de l'école pour une durée indéterminée.

### **En situation d'urgence :**

-  Je respecte les consignes données par mon enseignant(e);
-  Au signal donné, je sors de la classe sans bousculer et sans courir;
-  Je n'apporte à l'extérieur ni article de classe, ni vêtement qui sont dans le casier;
-  J'attends les consignes pour me diriger à l'endroit prévu;
-  On se place par deux afin que l'enseignant(e) puisse compter le nombre d'élèves;
-  Je reste calme afin que tout se déroule dans l'ordre.

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je m'engage à être **RESPONSABLE** de mes actes et à faire de mon mieux pour respecter les règles de vie de l'école. Si je ne respecte pas les règles de vie, les moyens suivants pourront être envisagés :

- Fiche de réflexion à remplir;
- Perte de récréation;
- Contrat de comportement;
- Suspension des activités plein-air (retrait);
- Suspension temporaire de l'école (maximum de 5 jours); (Réf. : politique CSDLJ EC 05)
- Suspension permanente du projet plein-air et réintégration à l'école d'attache;
- Remboursement de l'objet brisé ou vandalisé;
- Retrait d'une activité de plein-air ou d'une activité école.
- Billet de comportement;
- Suivi comportemental;
- Arrêt d'agir au local d'encadrement;
- Retenue lors d'une journée de planification;

**N.B. Dans les cas de violence verbale, physique ou psychologique, de vandalisme, de grossière indécence, une conséquence sera établie en fonction de la gravité du geste posé par la direction ou le (la) responsable d'école en l'absence de celle-ci.**

\*\*\*\*\*

## ENGAGEMENT AUX 5 RÈGLES DE VIE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

### ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les cinq règles de vie de mon école.

**Pour mon bien-être et celui de tous,**

**je m'engage à respecter ces règles de vie tout au long de l'année scolaire, en tout temps.**



**Le projet Sports et plein air implique que je dois travailler plus fort à ma réussite scolaire.**

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom

\_\_\_\_\_

Groupe

\_\_\_\_\_

Signature de l'élève

\_\_\_\_\_

Date

### ENGAGEMENT DES PARENTS

J'ai pris connaissance des cinq règles de vie de l'école.

**J'offre mon entière collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie durant toute l'année scolaire.**

\_\_\_\_\_

Signature des parents

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature des parents

\_\_\_\_\_

Date